

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 19/05/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 15/06/17
Affichage le : 07/07/17
Transmission préfecture le : 07/07/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170623-lmc197894-DE-1-1
Du : 07/07/17
Délibération exécutoire le : 07/07/17

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 23 juin 2017

POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE
PROGRAMME 2017 DE MODERNISATION DE LA SIGNALISATION
VERTICALE SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M JEAN-MICHEL FOURGOUS ,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015 portant délégation à la Commission Permanente, notamment son article 40 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 14 octobre 2016 déclarant d'intérêt interdépartemental les opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental et transférant leur gestion à l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/ Hauts de Seine ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil départemental ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le programme 2017 de modernisation de la signalisation verticale directionnelle et de police d'un montant de 150 000 euros, détaillé en annexe à la présente délibération.

Prend acte de la réalisation des opérations du programme 2017 en utilisant les marchés à bons de commande existants.

Décide que les opérations de modernisation de la signalisation verticale, votées dans le cadre de ce programme (annexe à la présente délibération) relèvent des missions confiées à l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines, Hauts de Seine.

Autorise la réalisation de ce programme 2017 dans la limite des crédits de paiement votés au budget départemental.

Dit que les dépenses d'études seront imputées au chapitre 20 article 2033 et les dépenses de travaux au chapitre 23 articles 238, 23152 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 23 juin 2017

PROGRAMME 2017 DE MODERNISATION DE LA SIGNALISATION VERTICALE SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (37) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Cécile Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (5) : Philippe Brillault, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Alexandre Joly, Laurence Trochu.